

OBJECTIFS

- Valider la formation de 80 heures prévue à l'article R519-12 du Code Monétaire et Financier pour les Intermédiaires en Opérations de Banque et en Services de Paiement, conformément au programme minimum de formation de niveau 2 homologué par arrêté du ministre de l'Economie du 9 juin 2016.

COMPETENCES VISÉES

- Maîtriser l'environnement réglementaire du crédit
- Acquérir les connaissances techniques des différents types de crédit immobilier mais aussi les fondamentaux de l'assurance-Emprunteur
- Maîtriser les procédures d'analyse des dossiers de crédits.

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse aux futurs conseillers crédits souhaitant obtenir l'habilitation IOBSP Niveau 2.

Ce parcours permet de s'inscrire à l'Orias en tant que Mandataire exclusif ou Mandataire d'IOBSP à Titre accessoire.

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis de diplôme.

Pré-requis technique : disposer d'un accès internet et d'un terminal informatique(PC, tablette ou smartphone)

MOYENS ET MODALITES D'ÉVALUATION

Les stagiaires obtiennent l'habilitation IOBSP niveau 2 en obtenant un minimum de 70% de taux de réussite général au test réalisé en fin de parcours.

Tout au long du parcours, des test intermédiaires permettent au stagiaire de se situer au regard des exigences attendues.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Recueil des besoins individuels
Cours théoriques et démonstratifs
Exercices pratiques
Logiciel
Suivi par un tuteur
QCM et évaluation

DURÉE

Durée totale de la Formation : **80 heures**

COÛT : 612 €, opération exonérée de TVA en application de l'article 261- 4.4 du code général des impôts.

PROGRAMME IOBSP NIVEAU 2

E-LEARNING : 80 HEURES

1 - TRONC COMMUN (60H)

- Savoirs généraux
- Connaissances générales en crédit
- Notions générales sur les garanties
- Notions générales sur les assurances emprunteurs
- Les règles de bonne conduite
- Contrôles et sanctions

2 - CREDIT IMMOBILIER (20H)

- L'environnement des services de paiement
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La constitution du dossier de crédit immobilier.
- Etude détaillée de plusieurs dossiers, savoir rédiger une note de synthèse.

- Inscriptions à transmettre à contact@ifib.fr
- Entrée en formation possible toute l'année : dates définies en accord avec le stagiaire
- Accès à l'information, étude des besoins et adaptation pour les personnes en situation de handicap : contactez-nous sur contact@ifib.fr ou au 01.30.59.24.16